



LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, le 11 février 2025

***La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal***

Préavis municipal n° 03-2025, relatif à la révision des Règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires, ainsi que de leurs dispositions d'application

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet

Le présent préavis a pour objet la correction et la modification des Règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires, ainsi que des dispositions d'application y relatives, entrés en vigueur en 2023.

2. Situation

En 2023, une révision des règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires, alors entrés en vigueur en 2008, a été effectuée. Cette révision a été entérinée par l'approbation des règlements et de leurs dispositions d'application par le Conseil communal dans sa séance ordinaire du 23 mars 2023 et par la Cheffe du Département des Institutions, du Territoire et du Sport le 5 avril 2023.

Depuis leur entrée en vigueur en 2023, un certain nombre d'erreurs typographiques a été mis en exergue, erreurs qu'il convient de rectifier. En effet, certains articles contiennent des renvois vers d'autres articles, or plusieurs de ces renvois indiquent des numéros d'articles incorrects. Les corrections nécessaires ont été apportées dans les nouveaux règlements soumis à votre approbation dans ce préavis.

Outre des erreurs typographiques, les textes adoptés en 2023 contiennent certains articles qui pourraient être sujet à interprétation. Ainsi, les modifications apportées dans les nouveaux règlements permettront de lever toute ambiguïté quant à la volonté du législateur.

De plus, suite à la digitalisation de la carte de séjour, les articles traitant des modalités de délivrance de ladite carte nécessitent des adaptations, puisqu'elle peut, désormais, être obtenue en ligne sous certaines conditions.

Les modifications et les adaptations des règlements et de leurs dispositions d'application sont listées et détaillées de manière exhaustive dans les tableaux comparatifs annexés au présent préavis.

3. Bases légales

Le Conseil Communal est dès lors appelé à se prononcer sur cette nouvelle révision des règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires, ainsi que leurs dispositions d'applications.

Les règlements, ainsi que leurs dispositions d'application ont été soumis préalablement au service juridique de la Direction des affaires communales et droits politiques de l'État de Vaud pour un examen préalable.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** le préavis municipal n°03-2025, relatif à la révision des Règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires, ainsi que de leurs dispositions d'application.
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

DECIDE

1. **D'approuver, tels que rédigés, les Règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires ;**
2. **D'approuver, tels que rédigées, les dispositions d'application des Règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires ;**
3. **De charger la Municipalité de soumettre les règlements et les dispositions d'application à l'approbation de la Cheffe du Département des Institutions, du Territoire et du Sport.**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Ch. Reber		Le Secrétaire municipal :  M. Roch
---	---	--

Annexes : - Règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de Séjour et de la Taxe sur les résidences secondaire dans leur nouvelle teneur ;
- Dispositions d'application des règlements communaux dans leur nouvelle teneur ;
- Tableau comparatif des modifications traitant de la Taxe de séjour
- Tableau comparatif des modifications traitant de la Taxe sur les résidences secondaires

Délégué de la Municipalité à disposition de la commission : M. Jean-Marie Schlaubitz, Municipal.